



Rédaction : Mathieu Faucher, Francine Beaulieu



Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2012-154 : Approche révisée sur les contributions des EDR à l'expression locale.

Cette décision du CRTC en est une que nous attendions depuis fort longtemps. En effet, l'avis de consultation menant à cette décision (2010-623) est sorti dans la foulée de la politique réglementaire 2010-622 (la nouvelle politique sur la télévision communautaire) afin de statuer sur les contributions à l'expression locale.

De prime abord, il importe de spécifier que dans le libellé expliquant cette décision de revoir la formule de contribution à l'expression locale, le Conseil statue que le niveau actuel des contributions des EDR est suffisant pour fournir un niveau approprié de financement au secteur de la télévision communautaire. [Et] qu'il n'y a pas lieu pour l'instant d'accroître davantage le total des contributions à l'expression locale. Partant de cette prémisse, le Conseil a fait un appel aux observations afin de déterminer le mécanisme le plus efficace pour maintenir à son niveau actuel le total des contributions à l'expression locale afin que ce dernier soit prévisible dans les prochaines années.

Dans notre mémoire d'intervention sur le sujet, nous expliquions clairement que la Fédération était en désaccord avec la conclusion du Conseil voulant que le montant actuel des contributions versées à l'expression locale suffise à financer le secteur de la télévision communautaire de manière adéquate. Pour nous, ce constat et les mesures proposées par le Conseil équivalaient au mieux à un gel de la contribution par les câblodistributeurs lorsqu'elles reçoivent une telle contribution, et, au pire, à une diminution éventuelle de la valeur de la contribution.

Rappelons que les EDR doivent, chaque année, verser à la programmation canadienne 5 % de leurs revenus bruts. De ce nombre, 2 % peut être envoyé à l'expression locale. Cette même programmation locale doit compter pour 60% de la programmation diffusée comme étant des émissions dont le contenu reflète la collectivité qui sied dans la zone de desserte. Elles peuvent être produites par une TVC autonome ou par l'équipe du câblodistributeur. On comprend ici que ce calcul touche principalement les systèmes de classe 1 de plus de 20 000 ou l'EDR peut verser jusqu'à concurrence 2 % de ses revenus bruts comparativement aux autres classes de licence ou le pourcentage de 5% est obligatoirement versé à la programmation canadienne moins le pourcentage dévolu au maintien du canal communautaire.

Il ne faut pas confondre ici la programmation locale avec la programmation d'accès qui se définit par la présence d'un membre de la collectivité (individu ou groupe) dans le processus de création. C'est donc dire que les émissions d'accès doivent provenir d'un membre de la collectivité qui n'est pas à l'emploi d'une EDR et cette personne ou ce groupe doit faire partie de l'équipe de production devant ou derrière la caméra. Il est à noter que la programmation produite par des services communautaires indépendants ou

Dans ce numéro:

Politique règlementaire
CRTC 2012-154

Ouverture du programme
d'aide au fonctionnement
pour les médias
communautaires du
MCCCFQ

Forum de la
francophonie canadienne

À lire aussi :

Nouvelle destination pour
le congrès 2012

Des nouvelles du CSMO-
ESAC et du Chantier de
l'économie sociale

Les bons coups des TVC



par des sociétés locales de télévision communautaire sans but lucratif (des TVC autonomes) est considérée par le CRTC comme étant de la programmation d'accès.

Jusqu'à récemment, une EDR qui choisissait d'exploiter un canal communautaire devait consacrer au moins 30 % de sa programmation à de la programmation d'accès. Ce minimum pouvait se rendre à 50 % s'il y avait une demande en ce sens. Autrement dit, une EDR ne pouvait pas refuser d'offre si elle n'avait pas atteint 50%. Avec la nouvelle politique de 2010 pour la télévision communautaire, les titulaires vont devoir consacrer 50 % de la programmation de leur canal communautaire à de la programmation d'accès. Afin de favoriser cette mesure, au moins 50 % des dépenses au titre de la programmation communautaire devra être alloué à la programmation d'accès.

L'exigence de 50 % de dépenses en matière d'accès ne s'appliquera qu'à la portion programmation des dépenses communautaires (*50% du montant alloué au canal communautaire issu du 5% à devant allé à la programmation canadienne*).

Ce qu'il faut surtout retenir c'est que cette décision revêt son importance notamment parce que le 2% de contribution pouvant être alloué à l'expression locale se voit dans un premier temps amputé de 0.5% pour passer à 1.5% et affublé d'une indexation qui va se calculer sur la base d'une année de référence et d'une majoration suivant l'indice des prix à la consommation (IPC). C'est donc ce mécanisme qui fera en sorte de maintenir à son niveau actuel le total des contributions à l'expression locale afin que ces dernières soient prévisibles dans les prochaines années.

Le CRTC est allé de l'avant avec la première idée qu'il a soumise (jugant que les participants à la consultation n'avaient rien proposé de mieux). Donc, dorénavant, la contribution maximale à l'expression locale des EDR sera basée sur le niveau de contribution de l'année 2010. Ce montant sera ajusté annuellement en fonction de l'inflation basée sur l'IPC canadien. La date de référence est donc le 31 août 2010.

Une fois que le niveau de contribution de 2010, ajusté annuellement en fonction de l'inflation, atteindra 1,5 % des revenus bruts de l'EDR, ce qui devrait se produire si les revenus des titulaires d'EDR continuent à augmenter, la contribution autorisée à l'expression locale sera alors 1,5 % des revenus bruts de l'EDR.

Par exemple, si au 31 août 2010 l'EDR a fait 10 millions de dollars de profits, on calcule notre 2% (qui est toujours en vigueur à ce moment) et on obtient 200 000\$ sur lequel il faut ajouter l'IPC que l'on va situer approximativement à 2%. Nous obtenons donc un montant basé sur l'année 2010 qui se situe à 204 000 \$.

Si, l'année suivante, au 31 août, l'EDR augmente ses revenus bruts à 12 millions de \$, la contribution admissible sera celle de 2010 (204,000 \$) plus le montant de l'inflation qu'on va mettre encore à approximativement 2 %, soit 208,040 \$.

Si, au 31 août suivant l'EDR voit ses revenus bruts passer à 14 millions de \$, la contribution admissible sera calculée désormais à partir du pourcentage de 1,5 % des revenus bruts. Car 208 040 \$ équivalent à 1,5% de 14 millions. C'est donc ce pourcentage qui prévaut devient détermine le montant admissible. Ainsi, selon le nouveau mode de calcul, l'EDR pourra compter sur un montant d'approximativement 210,000 \$ pour les dépenses liées au maintien des activités du canal communautaire. Dans les faits, cela

Nous attendions depuis fort longtemps. En effet, l'avis de consultation menant à cette décision (2010-623) est sorti dans la foulée de la politique règlementaire 2010-622 (la nouvelle politique sur la télévision communautaire)



« Dorénavant, la contribution maximale à l'expression locale des EDR sera basée sur le niveau de contribution de l'année 2010. Ce montant sera ajusté annuellement en fonction de l'inflation basée sur l'IPC canadien. La date de référence est donc le 31 août 2010. »

équivalra à une perte de 70,000 \$ uniquement, car si le calcul c'était fait sur 2 %, la contribution aux dépenses du canal communautaire aurait été de 280,000 \$.

La formule du CRTC prévoit aussi que si l'EDR est en perte de revenus bruts et que dans l'éventualité où ses revenus tombaient en deçà du niveau de 2011, le mode de calcul se ferait à partir du seuil de la date de référence du 31 août 2010.

Dans le même avis, le CRTC demande quel serait le meilleur usage à faire de l'économie réalisée avec le 0.5% laissé vacant par le plan proposé.

Nous avons proposé dans notre mémoire que le CRTC puisse utiliser les économies réalisées par ce nouveau mode de calcul afin de permettre aux TVC qui le désiraient de faire le saut vers l'acquisition de licence. Elles pourraient notamment profiter d'un apport financier qui permettrait la réalisation des différentes études d'implantation et à l'acquisition du matériel de diffusion par antenne de faible puissance ou par service numérique. Également, le soutien financier en provenance du 0,5 % d'économie devrait pouvoir être affecté à l'acquisition d'équipements de production télévisuelle en haute définition (HD).

Dans l'optique que le CRTC veut toujours *encourager la diversité des voix et des solutions de remplacement en encadrant les nouveaux venus à l'échelon local* (Politique sur la télévision communautaire 2010-622). L'idée serait que l'argent puisse servir à financer les infrastructures d'implantation de nouveaux licenciés en télévision en étant déposé dans un compte spécial à même le *Fonds FAPL*. Ces sommes se devaient d'être attribuées aux activités des canaux communautaires et non à d'autres fins. En conséquence, il nous apparaissait inacceptable que l'argent puisse ultérieurement être remis à divers fonds par exemple le *Fonds canadien des médias* (FCM), ou au *Fonds pour l'amélioration pour la programmation locale* (FAPL).

Dans sa décision, le Conseil a conclu que les EDR devraient avoir le choix de consacrer ces sommes à des fonds de production indépendants certifiés de leur choix et/ou le Fonds des médias du Canada, tel qu'actuellement prévu par l'article 34 du Règlement ou, au sous-tirage des émissions d'expression locale.

En fait, rien ne nous concerne directement, sinon que des montants pourront être alloués afin de favoriser le sous-tirage. En effet, le Conseil a indiqué son intention d'exiger que les EDR autorisées qui exploitent des canaux communautaires qu'elles sous-tirent 100 % des émissions originales qu'elles produisent. Nous en faisons donc partie, mais en étant amputés de 0,5% nous en faisons aussi les frais.

Selon les chiffres de Cathy Edwards de (CACTUS), c'est 30 millions de dollars chaque année qui retourne aux EDR au lieu d'être injectée dans la diversité des voix par le biais des canaux communautaires.

Vous comprendrez que ce n'est pas la meilleure nouvelle pour nous, notamment en ce qui concerne le développement futur des TVC autonomes et de la programmation de proximité, locale et d'accès. Le CRTC poursuit sur cette lancée d'ignorer la constituante communautaire dans le système canadien de la radiodiffusion. En omettant de mettre en place un financement prévisible, structurant et récurrent pour les TVC, le Conseil affaiblit ce secteur vital du système.



Rappel concernant la formation sur mesure

Après 4 ans de fonctionnement quasi continu, des constats s'imposent concernant le programme de formation sur mesure. Dans les semaines et les mois à venir, nous nous pencherons sur le programme afin d'analyser l'impact réel que ce dernier a eu sur les TVC membres de la Fédération, de même que les taux de participation, la formule et les coûts du programme. Donc, pour le moment, il n'y a pas de suite à la formation sur mesure phase IV. La formation sur mesure est momentanément interrompue telle que nous vous l'avons fait savoir dans nos derniers bulletins de liaison et par courriels.

Ceci étant dit, il nous apparaît clair, malgré l'exercice de réévaluation qui s'entame, que le programme de formation sur mesure s'est révélé être un outil efficace et utile qui aura permis l'acquisition de nombreuses compétences et une professionnalisation certaine des employés et bénévoles qui œuvrent au sein des TVC. Aussi si vous avez des questions n'hésitez pas à communiquer avec nous.

AGA du Réseau Placement Média

N'oubliez pas l'Assemblée générale annuelle de Réseau Placement média le samedi 2 juin prochain. Pour plus de détails, vous pouvez communiquer au 514-722-0785.

Au plaisir de vous y retrouver en grand nombre.

Ouverture du programme d'aide au fonctionnement pour les médias communautaires

L'édition 2012-2013 du Programme d'aide au fonctionnement pour les médias communautaires s'est ouvert le 7 mai dernier et clôturera le 15 juin prochain. Il est à noter que les ententes seront encore cette année signées sur une base annuelle, étant donné que le programme sera révisé en 2012-2013 et présenté sous une nouvelle mouture pour l'édition de 2013-2014. Les ententes triennales reviendront donc à ce moment.

La Fédération participera au Forum de la francophonie canadienne

Sur l'invitation du ministre québécois responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne, Yvon Vallières, la Fédération participera au Forum de la francophonie canadienne qui se tiendra à Québec, les 28 et 29 mai 2012.

Le Forum de la francophonie canadienne, un important rassemblement de francophones des quatre coins du pays. Événement d'envergure pancanadienne, ce forum sera l'occasion d'évaluer la situation générale en matière de francophonie au Canada et de



dresser le bilan de l'évolution des relations entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes.

Le Forum permettra également de faire le point sur la mise en œuvre de la *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne* et de réfléchir sur les différents enjeux auxquels sont confrontés les francophones, notamment en matière de culture. De plus, il permettra de renforcer le réseautage, d'encourager l'établissement de nouveaux partenariats et de faire la promotion du français en tant que richesse, objet de fierté et atout.

Le Forum est une occasion extraordinaire de renforcer les liens qui unissent les Québécois, les francophones et les Acadiens de partout au pays. C'est un espace de rencontre privilégié pour tous celles et ceux qui ont à cœur de bâtir... l'avenir en français!

Congrès 2012 : Nouvelle destination

Le 14^{ème} congrès annuel des membres de la Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec se déroulera les 19, 20 et 21 octobre 2012 à l'hôtel Québec situé tout juste à la sortie des ponts sur l'avenue des Hôtels à Québec (Ste-Foy). Vous pouvez d'ores et déjà aller visiter le site de l'hôtel afin de visionner des photos, prendre connaissance de la multitude de services de ce nouvel emplacement pour notre rencontre annuelle. <http://www.hotelsjaro.com/hotelquebec/index-fr.aspx>

Les détails du congrès vous seront acheminés prochainement accompagnés de votre avis de cotisation et l'inscription à notre rencontre annuelle.

Au plaisir de tous vous voir cet automne !

Nouvelles en vrac du CSMO-ÉSAC

FORMATION SUR LA MESURE D'IMPACT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Dans cette formation, nous vous proposons donc une démarche sur laquelle tabler pour mesurer la contribution sociale et économique de votre entreprise, organisme ou regroupement en vous guidant pour le développement d'indicateurs ciblés et spécifiques à votre secteur et à votre organisation. Formatrice: Lynda Binhas, Ph.D., Chargée de projet / Recherche et Analyse, CSMO-ÉSAC. Coût : 85\$ par personne. Dîner non compris. Lieu : Groupe Part, Salle Jean Cusson, 4100, rue André Laurendeau, Montréal (Québec)- Angle Rachel. Infos : lbinhas@csmoesac.qc.ca. Faites nous parvenir votre formulaire d'inscription pour réserver votre place.

LE CSMO-ÉSAC A RÉALISÉ DE NOUVEAUX OUTILS SUR LE MAINTIEN EN EMPLOI, LA FIDÉLISATION ET L'INTÉGRATION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE 50 ANS ET PLUS !

Au printemps 2011, le Comité sectoriel a mené une étude visant à documenter l'intérêt des travailleurs expérimentés, des gestionnaires, des coordonnateurs ainsi que des



jeunes employés du secteur sur le maintien et le retour en emploi des personnes âgées de 50 ans et plus.

Le CSMO-ÉSAC a également documenté la question du retour en emploi et de l'intégration des travailleurs expérimentés issus des secteurs d'emploi public et privé. Pour faire suite aux propos des personnes interrogées lors de cette étude, le CSMO-ÉSAC a tenu, à l'automne 2011, une Journée de réflexion réunissant des travailleurs de tous les âges et horizons.



Ces réflexions nous ont orientés dans la rédaction du Guide pratique destiné aux gestionnaires du secteur pourra alimenter les réflexions des organisations en ce qui concerne les questions de maintien et de retour en emploi pour les 50 ans et plus. Ce document propose, d'abord et avant tout, une réflexion et quelques pistes d'action aux gestionnaires du secteur d'emploi de l'économie sociale et de l'action communautaire pour maintenir en emploi, attirer et intégrer des travailleurs d'expérience. Par ailleurs, ce guide propose plusieurs ressources sur le sujet !

Par ailleurs, dans la poursuite de sa campagne Fais le saut en économie sociale et en action communautaire, le CSMO-ÉSAC a produit un dépliant, une affiche et des bandeaux web afin de sensibiliser la main-d'œuvre d'expérience à venir travailler dans le secteur d'emploi de l'économie sociale et de l'action communautaire et a ses nombreuses possibilités de carrière.

LA DIVERSIFICATION DE LA MAIN-D'OEUVRE EN ÉCONOMIE SOCIALE ET EN ACTION COMMUNAUTAIRE : UNE STRATÉGIE GAGNANTE !

Zoom sur l'intégration des personnes handicapées.

Réservez tout de suite la date du 31 mai 2012 à votre agenda (13 h à 17 h), car le CSMO-ÉSAC tiendra une demi-journée sur la diversification de la main-d'œuvre à la Maison du développement durable.

Nous lancerons les nouveaux outils sur les travailleurs expérimentés et la campagne Faites le saut pour les 50 ans et +, nous présenterons les outils sur le maintien en emploi des personnes immigrantes et ceux pour attirer les jeunes.

En plus, le ROSEPH, Société logique, la FTQ feront des présentations sur l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'emploi de l'économie sociale et de l'action communautaire ! Par ailleurs, des travailleurs-euses du secteur parleront de leur intégration en emploi.

Voir le programme complet au www.csmoesac.qc.ca. RSVP: otrepazier@csmoesac.qc.ca

OSEZ LA RELÈVE

Guide des ressources, outils et pratiques associés à la planification des ressources humaines - regroupe plus d'une dizaine d'outils et de ressources liés à la planification des ressources humaines qui sont tous accessibles en ligne gratuitement. Ces outils et ressources déjà existants et pertinents ont été soigneusement choisis et commentés afin

Pour vous inscrire à l'infolettre du CSMO-ÉSAC, rendez-vous à l'adresse suivante :

http://www.csmoesac.qc.ca/form_mail/form_mail.html

qu'en un coup d'œil, vous puissiez prendre connaissance de leurs contenus et découvrir leurs principaux attraits.

PLACEMENT ÉTUDIANT

Vous aurez besoin de personnel cet été? Vous voulez recruter des candidats de qualité rapidement?

Pensez à embaucher des étudiants dynamiques, novateurs et proactifs. Que ce soit des étudiants de niveau secondaire, collégial ou universitaire, ils pourront certainement combler vos besoins de main-d'œuvre.

Avec le site Internet www.emploiudiant.gouv.qc.ca, vous accédez au Placement en ligne pour afficher vos offres d'emploi, sélectionner des candidatures étudiantes ou les recevoir par courriel, gratuitement et en tout temps! Le Placement étudiant constitue une excellente stratégie pour recruter ses futurs employés. En effet, vous pourrez ainsi repérer et former une nouvelle relève professionnelle.

S'inscrire en ligne sur le site www.emploiudiant.gouv.qc.ca vous donne accès aux services suivants : 1) Afficher et gérer vos offres d'emploi étudiant et de stage gratuitement et facilement; 2) Créer des Alertes-Candidats et être informé par courriel des candidatures correspondant à vos critères de sélection et; 3) Chercher des candidatures et accéder aux détails de celles qui vous intéressent.

Vous avez besoin d'aide pour publier ou inscrire votre offre d'emploi ou de stage? Vous pouvez joindre le Centre d'assistance au placement au numéro sans frais : 1 866 640-3059.

Vous affichez déjà sur votre site? Un double affichage vous permettra d'avoir les meilleurs candidats pour vos entrevues, puisque le Placement étudiant d'Emploi-Québec est le site de recherche d'emploi le plus consulté au Québec. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter nos agentes de promotion!

Nouvelles du Chantier de l'économie sociale

LANCEMENT DES ACTIVITÉS DE COMMERCE SOLIDAIRE

Le Chantier de l'économie sociale et william.coop ont le plaisir de vous convier à un événement spécial pour souligner le lancement des activités de Commerce solidaire. Il s'agit d'une première opportunité de réunir les instigateurs ainsi que les principaux acteurs et partenaires de cette initiative d'envergure, issue du milieu de l'économie sociale et solidaire. Ce sera l'occasion de : Rappeler les origines de Commerce solidaire, ses grands objectifs et les opportunités qui s'offrent aux entreprises d'économie sociale; présenter quelques-unes des conditions gagnantes pour la réussite d'un regroupement d'achats et d'une plateforme de commercialisation, sur la base de l'expérience de william.coop; faire un survol du site transactionnel de Commerce solidaire et de ses différents services en ligne; souligner l'appui de nos partenaires. Nous en profiterons bien sûr – et surtout! - pour célébrer la concrétisation de ce projet, ensemble, membres des équipes de travail et de direction des organisations, entreprises et partenaires investis dans Commerce solidaire.



CHANTIER
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Déroulement – Formule 4 à 716h : Mot de bienvenue16h05 à 17h : Présentations par les principaux partenaires17h à 19h : Coquetel, bouchées et groupe de jazz (offerts par Commerce solidaire) Lieu : Bistro In Vivo, à Montréal : Pour les coordonnées et les moyens pour s'y rendre, cliquer ici. Confirmation de votre présence requise au plus tard le 9 mai à 17h. S.V.P., envoyez votre courriel de confirmation à info@commercesolidaire.com En souhaitant vous compter parmi nous le 17 mai prochain! L'équipe de Commerce solidaire le jeudi 17 mai 2012, au Bistro In Vivo Formule 4 à 7 : Coquetel, bouchées et jazz au menu!

POUR UN CHANGEMENT DE LOGIQUE ÉCONOMIQUE

Le Chantier de l'économie sociale entreprend une série de Rencontres Stratégiques avec les principaux acteurs socio-économiques qui leur permettra d'ouvrir un dialogue constructif sur le développement économique du Québec. Pour ce faire, le Chantier de l'économie sociale souhaite non seulement partager nos pistes d'action mais tout autant entendre vos préoccupations à cet égard. Pour faciliter les échanges, un document a été produit, intitulé : « *Pour un changement de logique économique* » qui introduit une série de propositions et de questions ouvertes qui serviront comme base de discussion. Vous êtes invité à prendre connaissance de ce document, à le diffuser et à organiser des rencontres dans vos secteurs et territoires afin que ces propositions soient portées par le plus grand nombre d'acteurs et de milieux possible. Pour vous procurer le document, contactez :

Maude Brossard Sabourin
maude.brossard@chantier.qc.ca

T. 514-899-9916, poste 226
F. 514-899-0114
4200, rue Adam
Montréal (Québec) H1V 1S9

Les Bons coups

Un court-métrage réalisé par un employé de la Télévision communautaire des Bois-Francs

Les employés de la Télévision communautaire des Bois-Francs sont des gens passionnés et de grands talents. C'est pourquoi nous sommes fiers de partager la récente mise en ligne sur You Tube d'un court métrage écrit et réalisé par l'un de nos monteurs, monsieur William Roy-Reynolds.

Intitulé « Mon rôle. », ce court métrage d'environ 15 minutes réalisé en 2010 raconte l'histoire de Nicolas, un vendeur de billets d'autobus en crise existentielle. Il se compare à différents types de personnages cinématographiques au gré de ses rencontres. Ce magnifique petit film témoigne de l'amour du cinéma de son auteur.

Après l'obtention d'un diplôme en réalisation de l'École de Cinéma et Télévision de Québec, William Roy-Reynolds travaille à divers projets cinématographiques à différents niveaux. Il réalise ou participe à la réalisation, de quelques courts-métrages ainsi que d'une série web. Il a rejoint l'équipe de la TVCBF en septembre 2011 et travaille depuis à





plusieurs projets, dont Le Régional. Toute l'équipe de la TVCBF espère que William créera encore bien d'autres films et que son talent sera reconnu à sa juste valeur. Bravo!

Vous pouvez visionner « Mon rôle. » sur www.youtube.com en effectuant la recherche : Mon rôle. (Court-métrage). Ou en allant directement au <http://y2u.be/BAqO-5zEcDc>
Bon visionnement!

Mission accomplie pour le 12e Télé-Don de Télé-Sourire

Le douzième Télé-Don de Télé-Sourire qui s'est déroulé le dimanche 6 mai dernier sur les ondes de la télévision communautaire de l'Estran, a permis d'amasser la somme de 12 609 dollars, dépassant ainsi l'objectif à atteindre qui était fixé pour cette année à 12 500 dollars. Sous la présidence d'honneur d'André Lemieux, directeur des relations avec les communautés chez *Orbite Aluminae*, l'évènement télévisuel qui se tient sur une base annuelle, vise à amasser des fonds afin d'assurer le bon fonctionnement et la pérennité de Télé-Sourire.

Entre 13h et 16h30 et entre 17h30 et 19h, six animateurs se sont succédé sur les ondes de la télévision locale afin de présenter près de cinquante numéros musicaux, concoctés par une vingtaine d'artistes locaux et régionaux. De plus, vingt bénévoles furent présents sur place toute la journée, afin de seconder les organisateurs à la production du Télé-Don.

Enfin, la direction et le conseil d'administration de Télé-Sourire souhaitent remercier toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin à la réalisation du douzième Télé-Don de la télévision communautaire. Merci à tous les généreux donateurs ainsi qu'à *Orbite Aluminae* pour leur soutien financier. Télé-Sourire est une entreprise d'économie sociale basée à Petite-Vallée, qui opère la télévision communautaire du secteur de l'Estran. Le budget de fonctionnement annuel de l'organisme est de 180 000 dollars.

Ça bouge àTVC-VM

Les derniers mois ont été chargés et on peut dire que l'année 2012 a débuté en lion pour la télé de Charlevoix. En janvier, un incendie majeur a ravagé deux immeubles abritant commerces et logements au centre-ville de La Malbaie, laissant notamment six personnes à la rue. TVC-VM fut l'instigatrice d'une opération solidarité pour venir en aides à ces sinistrés. Grâce à ses communiqués, sa diffusion, son site web et les réseaux sociaux, la station a reçu de nombreux dons qu'elle a remis à la Croix-Rouge.

Parlant de réseaux sociaux, nous y sommes très présents et nous avons eu la joie de voir le cap des 1000 adeptes dépassés fin janvier, sur notre page Facebook ! Aujourd'hui, c'est près de 1060 personnes qui aiment *TVCVM Télévision|Production 'La Page'* et le nombre d'abonnés à notre compte twitter (*tvcmstudio*) grimpe toujours: nous en avons 164. Preuve que TVC-VM La Plateforme porte fruits !

Janvier a été l'occasion d'apporter des changements à notre programmation. Notre émission phare, *Studio Direct*, est présentée maintenant tous les vendredis et inclut un bulletin de nouvelles. Celui-ci est préparé et animé par une jeune journaliste de 20 ans,



Marilyne Demers, que nous sommes heureux d'accueillir au sein de notre équipe, toujours prête à encourager la relève !

Mars a été un mois très chargé, car nous avons lancé notre campagne de financement annuelle (lors d'un de nos 5@7 mensuels, où plus de 75 personnes et partenaires étaient présents !). Cette année, nous avons modifié largement la formule de TVC-VM en Spectacle, passant d'une fin de semaine à 6 spectacles, qui s'échelonnent jusqu'en décembre. La Série Spectacle 2012 souhaite être à l'origine d'un rapprochement entre les organismes culturels d'ici. Cette nouvelle formule permettra à un plus grand nombre de Charlevoisiens de vivre l'expérience de la scène, répondant ainsi à sa mission : être au service de la communauté. Le premier spectacle, qui s'est déroulé le 24 mars, a été d'ailleurs un succès: TVC-VM a amassé près de 22 000 \$, dont 7 000 \$ en dons et 15 000 \$ en échange de services. On travaille fort pour notre communauté et elle nous soutient ! Fin avril, ce sont nos enfants qui ont chanté au Domaine Forget pour le second spectacle et en juillet, nous laisserons la place aux jeunes du secondaire et du cégep. Les talents d'ici occuperont quant à eux la scène en juin. Nous avons de bons commentaires du public face à cette nouvelle formule et nous croyons qu'elle s'enracinera, puisqu'en plus de répondre aux besoins du milieu, elle permet à TVCVM de dynamiser la vie culturelle de la région.

Pour suivre nos activités et voir nos émissions, rendez-vous au <http://tvc-vm.com>

Reportage et compétition d'envergure pour TVI



La 50^e compétition provinciale de sauvetage minier du Québec aura lieu à Val-D'Or, la compagnie minière Agnico-Eagle Ltée sera l'hôte de cette compétition en collaboration avec la CSST. La compétition aura lieu les 25 et 26 mai prochains. Les images de la compétition seront transmises en direct dans un chapiteau aménagé à cette fin. De plus, un reportage produit par TVI, la télévision des Îles, intitulé « Sauvetage minier » sera diffusé lors de cet événement majeur qui réunit des centaines de travailleurs et partisans issus des mines du Québec, de l'industrie minière de même que des membres de la CSST.

Ce reportage met en lumière un travail méconnu, celui de sauveteur minier, de même que l'organisation d'une activité annuelle, entreprise en 2011 par l'équipe de Mines Seleine aux Îles-de-la-Madeleine, l'unique mine de sel au Québec. Notons en terminant que les quatre équipes qui ont été sélectionnées en novembre dernier, à la suite de leur performance sont dans l'ordre : les équipes de Mine Goldex, Mine Laronde, Mine Lapa et Mine Persévérance.

Pour visionner le reportage www.cfim.ca/tvi sous l'onglet « reportage ».

On passe au HD à TVGR

La télévision communautaire de Grande-Rivière a réussi à boucler son financement pour le virage en haute définition. (86 000 \$) Cette somme inclut plusieurs partenaires du





milieu, dont le ministère de la Culture et des Communications et de la Condition féminine pour 50 430 \$. D'ici septembre 2012, la T.V.C.G-R sera en mesure de produire en haute définition. Avec ce renouvellement des équipements, T.V.C.G-R pourra mieux répondre à sa mission première de produire des émissions de télévision du peuple, pour le peuple et par le peuple.

Autres partenaires :

La caisse populaire Desjardins du Littoral Gaspésien

Le C.L.D du Rocher Percé

La ville de Grande-Rivière

Le député de Gaspé M. Georges Mamelonet

La ville de Percé

La municipalité de Ste-Thérèse de Gaspé



Les télévisions communautaires autonomes sont des organismes à but non lucratif réparties dans 15 des 17 régions du Québec. Distribuées sur le service de câblodistribution de leur région, elles rejoignent jusqu'à 1 500 000 téléspectateurs et téléspectatrices. La Fédération est membre du Réseau québécois de l'action communautaire autonome, du Chantier de l'économie sociale, du CSMO-ÉSAC et de la Corporation de développement communautaire de l'Érable. Le fonctionnement de la Fédération est subventionné par le ministère de la Culture, des Communications et le la Condition féminine du Québec.

FÉDÉRATION DES TÉLÉVISIONS COMMUNAUTAIRES AUTONOMES DU QUÉBEC

Téléphone : 819 621-1616

Télécopie : 819-621-1615

Courriel : fedetvc@fedetvc.qc.ca

Site Web: www.fedetvc.qc.ca